

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les primes revues à la hausse

Les primes à l'installation de stations d'épuration autonomes sont revues à la hausse pour les particuliers.

Les stations d'épuration autonomes représentent la seule solution pour le traitement des eaux usées dans les zones où il n'y a pas de raccordement possible à l'égouttage collectif.

Face à ce constat et à la nécessité de donner un coup de pouce aux citoyens pour installer ces stations d'épuration, le gouvernement wallon a validé ce jeudi un projet de hausse des primes pour les particuliers lors de l'installation d'un système d'épuration individuel.

Concrètement, la prime régionale sera portée à 6 000 euros par installation (pour 5 équivalents habitants, hors majorations). Et pour les ménages dont le revenu imposable est inférieur à 97 700 euros par an, elle pourra être supérieure et atteindre 80 % du mon-



La prime est majorée pour les systèmes extensifs comme le lagunage.

tant total des travaux. Une surprime de 1 000 euros (au lieu de 700 euros actuellement) est également prévue pour les systèmes d'épuration extensifs (lagunage, etc.).

« Cette mesure est plus équitable pour les zones qui ne peuvent être raccordées à l'égouttage collectif, car elle permettra que le coût à charge du propriétaire pour une station autonome corresponde au coût moyen pour un raccordement aux égouts », a souligné la ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier.

« Nous visons une amélioration de la qualité écologique des eaux de surface en milieu rural. »

Parallèlement, les primes en dehors des zones prioritaires augmenteront également, passant de 1 000 à 1 500 euros pour une installation volontaire. Elles restent par contre fixées à 3 500 euros pour une installation imposée par la

Commune.

L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue après avis du Conseil d'État, avec une validation définitive attendue pour la fin de l'été.

« En augmentant la prime pour les stations d'épuration individuelles, nous visons une amélioration de la qualité écologique des eaux de surface en milieu rural. Nous voulons également diminuer le coût d'installation pour le citoyen et l'encourager dans ses démarches d'assainissement des eaux usées », a résumé la ministre Tellier. ■